

ATTESTATION DE NON RECUPERATION DE LA TVA

(à joindre obligatoirement au dossier de demande d'aide lorsque le budget est présenté en TTC)

(à défaut le budget est réputé présenté en HT)

Je soussigné (Nom, Prénom) agissant en qualité de
(Qualité) de l'association
(Dénomination complète)
certifie sur l'honneur que le budget prévisionnel de l'action « (dénomination du projet objet de la
demande d'aide) » s'élève à € TTC car l'association ne récupère pas la TVA sur
les dépenses engagées au titre de cette action.

A, le

Le demandeur (signature et cachet)